

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. F. Ghelfi, intitulée
« La Télé » : on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu et à l'interpellation
complémentaire de M. F. Ghelfi intitulée : *« La Télé » : après « on y parle beaucoup de tout
et on y encaisse peu », se dirige-t-on vers un organe patronal ?*

Introduction

En 2008, la « Télé » a reçu la concession de télévision régionale sur les cantons de Vaud et Fribourg. Il s'agit de la zone 2 sur 13.

Cette concession vaut une participation fédérale annuelle d'environ 3,2 millions de francs de subvention à condition que l'actualité régionale de ces deux cantons soit couverte et que les frais de production globaux de la « Télé » soient au moins égaux **au double** de la subvention fédérale versée à partir des redevances radio-tv payées par les téléspectateurs. Cette contribution financière fédérale est subordonnée à un mandat de prestations.

Dans certaines circonstances, la part de recettes propres de la tv régionale peut être diminuée dans la fourchette 30-50% de l'ensemble des coûts. C'est une des marges de manœuvre en cas de difficulté pour une tv régionale, toutefois cette possibilité n'est pas aujourd'hui activée et signifierait bien sûr une diminution du volume global des productions en cas de concrétisation. Si le redressement de la « Télé » venait à être plus long que prévu, c'est toutefois l'alternative principale à une nouvelle injection de capital.

La LRTV postule que le seul service public télévisuel est la SSR. La volonté du législateur a complété le paysage audiovisuel par des concessions attribuées à des télévisions régionales privées. Dans l'esprit de la loi, cela signifie également que toute autre chaîne télévisée, subventionnée ou non, doit avoir une majorité du capital en mains privées. Les juristes de l'OFCOM tendent à sur interpréter cette disposition. Ainsi, une participation minoritaire de 40% a-t-elle été refusée à la ville de Genève, pour une participation au capital de Léman Bleu.

D'autres structures peuvent être créées au titre de la LRTV, soit des chaînes à émissions occasionnelles et non subventionnées par la Confédération. Dans ce dernier cas, il est possible de confier à un privé ou à une association la responsabilité de l'ensemble des programmes même si les coûts sont supportés par une collectivité publique.

La « Télé » a une structure de capital, comprenant plus de 60% de capital privé, un peu moins de 30% de capital public et un peu moins de 10% de capital parapublic (S.A. ou associations en mains publiques).

Lors de la création de *Vaud-Fribourg T.V.* devenue la « Télé », l'ensemble des partenaires étaient conscients des difficultés spécifiques à la région géographique Vaud & Fribourg. Alors que le canton de Vaud comptait plusieurs chaînes locales, qui devraient cesser d'émettre, la situation de Fribourg était totalement différente, car il n'existait pas de chaîne locale au préalable. A Fribourg, il fallait développer une couverture audiovisuelle qui n'existait pas. Dans le canton de Vaud, il fallait créer une nouvelle offre, compatible aux exigences du mandat de prestations, dans un contexte de disparition de la majorité des télévisions locales vaudoises par ailleurs.

Le montant du capital-action a été déterminé en 2007, sur une base relativement optimiste, en prenant en compte, sur le plan des recettes commerciales, les expériences des télévisions locales vaudoises. Le démarrage de la « Télé » en 2009 est intervenu en période de difficultés économiques, à un moment où les budgets publicitaires des entreprises subissaient une forte diminution. L'ensemble des recettes publicitaires au niveau suisse a reculé d'environ 30 % en moyenne en 2009.

Il convient de signaler que l'équipe de direction, soutenue par une majorité du Conseil d'administration, formée de spécialistes des médias, a choisi un scénario de rupture maximale par rapport à ce qui se pratiquait à TVRL et dans les télévisions locales vaudoises, misant ainsi sur l'effet de la nouveauté plutôt que de continuité. Il s'agissait également de mettre en œuvre les dispositions du mandat de prestations qui accompagne la concession, qui privilégie une couverture éditoriale cantonale plutôt que locale. Cette ligne a été suivie en 2009 et durant le premier semestre de 2010.

Il convient de signaler que la programmation de la télé a été audité en 2010, sur mandat de l'OFCOM, afin de vérifier le respect du mandat de prestation. La conclusion de cet audit est positive et place la télé parmi les bons élèves des télévisions régionales en termes de respect du mandat de prestation.

Un changement de cap important est en cours, dans le sens de renforcements des programmes de proximité. Les audimats, réalisés depuis quelques mois, montrent en effet une performance significativement meilleure des émissions de ce type.

Devant la réalité des faits, l'unanimité du Conseil d'administration soutient les nouvelles orientations.

Sur le plan commercial, l'année 2009 s'est avérée décevante pour la télé, qui était encore, de plus, en phase de démarrage. Le Conseil d'administration a donc décidé de revoir le business plan en profondeur afin d'avoir une meilleure vision de l'évolution de la société dans cet environnement économique plus difficile que prévu.

A la fin du printemps 2010, un business plan sur trois ans a été présenté au Conseil, comprenant une proposition de budget révisé pour 2010. Ce budget apparaît cette fois réaliste, et les comptes 2010 seront en ligne avec les projections, voire légèrement meilleurs que le budget prévisionnel.

Néanmoins, par rapport au business plan originel, malgré de nombreuses économies de fonctionnement, le découvert cumulé est important. Il a rendu nécessaire une restructuration du capital, qui a été effectuée en novembre 2010.

Celle-ci a consisté en une diminution de 20% de la valeur des actions (total : 540'000.- francs) et une augmentation simultanée de 550'000.- francs du capital effectuée. La Ville n'a pas participé à cette augmentation, mais la Municipalité a accepté que Boisy TV SA (à 100% en mains de la Ville) le fasse.

Une augmentation de capital complémentaire, de l'ordre de quelques centaines de milliers de francs devrait être effectuée d'ici le milieu de l'année grâce à des partenaires qui n'avaient pas la possibilité de souscrire dans un délai aussi rapproché que celui exigé.

Signalons enfin, que les actionnaires ont effectué des prêts d'actionnaires lors de la constitution de la société, en complément de leur contribution au capital. Au vu de la situation financière de la société début 2010, ces prêts ont dû être postposés et leur rémunération suspendue pour 2010 dans le cadre des diverses mesures d'assainissement déjà évoquées.

La situation légale et économique de la « Télé » ayant été sommairement décrite, la Municipalité répond comme suit aux différentes questions de l'interpellateur.

Interpellation 1

Question 1 : *Quelles ont été les différentes opérations financières qui ont permis de constituer le capital-actions initial de la « Télé » depuis le vote du 6 novembre 2007 ? A combien se monte l'investissement exact de la Ville (les 1'200'000.- ont-ils été entièrement libérés) ? Comment se décomposait le capital-actions au 31 décembre 2009 entre les différents actionnaires ? La Municipalité a-t-elle utilisé les 600'000.- destinés à reprendre les parts non souscrites d'autres collectivités publiques ?*

Réponse : La Ville a versé un montant de 642'348.- francs pour sa participation au capital-actions de Vaud-Fribourg TV, pour un total de 6128 actions représentant 22,7% du capital. Dans ce montant, 626'101.- francs concernent le crédit de 1'210'000.- francs destiné à la participation de la Ville à la « Télé » et 16'247.- francs concernent le crédit de 600'000.- francs permettant à la Ville de se substituer à d'autres actionnaires. Comme les autres actionnaires de la « Télé », la Ville a effectué un prêt d'actionnaires de 462'393.- francs (dont 3'254.- francs concernent le crédit de 600'000.- francs). Globalement le crédit de 1'210'000.- francs a été utilisé à hauteur de 1'154'240.- francs en y incluant les 23 actions d'Ecran P&P, ayant fait l'objet de la communication au C. C. du 16 janvier 2009. Quant au crédit de 600'000.- francs, il a été utilisé à hauteur de 19'501.- francs (16'247.- francs + 3'254.- francs).

Question 2 : *Quelles ont été les opérations financières qui ont été réalisées afin d'améliorer la structure du bilan de la « Télé ». La Ville a-t-elle postposé des créances ? Si oui, quelle est la hauteur du risque financier pris ? Est-ce que la Municipalité peut fournir en annexe à sa réponse à la présente interpellation le tableau des comptes et du bilan 2009 de la « Télé » ?*

Réponse : Une réduction de capital de 540'000.- francs correspondant à 20% du capital de 2'700'000.- francs a été effectuée par diminution de la valeur des actions. Cette opération correspond à une perte de la valeur nominale des actions de la Ville de 128'470.- francs. De plus, la Ville a postposé, comme les autres actionnaires de la « Télé » son prêt d'actionnaires de 462'393.- francs. L'ensemble de ce dernier montant peut donc être considéré comme étant à risque.

Question 3 : *Au sujet des finances, la Ville a-t-elle encaissé les 400'000.- francs de remboursement de TVRL ?*

Réponse : Oui, à raison de 200'000.- francs le 15.04.2008, 100.000.- francs le 15.04.2009 et 100'000.- francs le 25.09.2009

Question 4 : *En 2007, le business plan initial présenté à la Commission des finances prévoyait un équilibre financier pour la « Télé » dès la 3^{ème} année. Visiblement cet objectif ne sera pas atteint ? Que prévoit le nouveau business plan et quelles sont les hypothèses qui le sous-tendent ?*

Réponse : Le nouveau business plan de la fin du printemps 2010 a revisité le chapitre des dépenses où des coupes raisonnables, y compris dans le personnel d'encadrement, ont été effectuées et où des recettes publicitaires plus réalistes ont été prévues. A fin 2010, le nouveau business plan a pour l'instant été tenu. L'avenir montrera si le rythme des améliorations de recettes publicitaires prévues pourra effectivement être tenu. Les premiers mois de ce business plan sont pour l'instant encourageants.

Question 5 : *Face à des partenaires privés, majoritaires, la ville de Lausanne fait partie des partenaires publics. Si, dans ce contexte, par malheur, la situation de la « Télé » ne devait pas s'améliorer aussi vite que le prévoit ce second business plan, y aurait-il un risque que les pouvoirs publics soient sollicités financièrement une nouvelle fois parce que les partenaires privés renonceraient à poursuivre l'aventure ? Cette situation aurait-elle un effet sur la concession ?*

Réponse : Depuis le dépôt de l'interpellation, une réduction de la valeur du capital, couplée à une augmentation de capital a eu lieu. Après avoir refusé de souscrire à une augmentation de capital, la Municipalité, devant la réussite du nouveau business plan durant ses premiers mois d'existence et la réorientation de la grille des programmes vers plus de proximité, a finalement accepté de participer à hauteur de 90'000.- francs à l'augmentation de capital par Boisy TV S.A. Comme cela a déjà été expliqué, les collectivités publiques ne pourront sûrement pas représenter 40% du capital sans déclencher le courroux de l'OFCOM. En cas de besoin, et si l'essentiel du business plan et de la réorientation des programmes est satisfaisante, il n'est pas exclu que des collectivités publiques, dont Lausanne, acceptent une augmentation de leur capital, mais ce sera alors avec l'accord de leur Conseil communal. Pour les risques précédemment évoqués, ces participations ne pourraient dépasser quelques centaines de milliers de francs. Il est pertinent de rappeler ici que la participation lausannoise annuelle à TVRL atteignait 800'000.- francs par an. Si ces mesures étaient à leur tour insuffisantes par manque de participation du privé, il ne resterait que l'exploration d'une participation réduite à moins de 50% de la « Télé » par rapport aux frais globaux d'émission avec la tolérance de l'OFCOM. Enfin, si aucune de ces mesures n'était pertinente, il ne resterait que le dépôt du bilan. Une telle hypothèse est toutefois très improbable par rapport aux données dont dispose la Municipalité.

Question 6 : *Après les départs du directeur des programmes et du directeur financier, qui tient les commandes de ces deux secteurs ? Ces deux postes seront-ils repourvus ?*

Réponse : La structure de gestion de la « Télé » a été largement allégée en 2010, à la suite du départ des deux responsables susmentionnés. La direction des programmes est, depuis le départ de M. Bovay, assumée directement par le directeur de la « Télé », avec l'appui d'un cadre expérimenté ex-TVRL. La responsabilité financière a été confiée depuis le mois de novembre 2010 à l'adjoint de l'ex-directeur financier.

Question 7 : *Comment la Municipalité évalue le contenu des programmes des six premiers mois ? Est-ce qu'il correspond aux engagements décrits en page 4 du préavis 2007/49 (en particulier les 25 minutes quotidiennes sur des sujets vaudois et des reportages sur des événements régionaux) ? Quel est son avis sur la quantité de débats (le « Talk » et le « débat ») ? Pense-t-elle que la Ville de Lausanne est présente dans les programmes ou parmi les invités à la hauteur de son importance relative dans la région Vaud-Fribourg ? Est-elle d'avis qu'il y a suffisamment de reportages régionaux ? La Municipalité fait-elle siennes les critiques portant sur la perte de proximité émanant de certaines régions du canton ?*

Réponse : A l'époque de TVRL, où la ville jouait un rôle financier beaucoup plus important dans l'institution, la ville ne s'est jamais permise de jugement de valeur détaillé sur les programmes. Elle ne va donc pas commencer.

Elle n'a pas non plus consacré de personnel à l'observation détaillée des programmes de la « Télé », qui seule permettrait de répondre de manière précise aux questions de Monsieur l'interpellateur.

De manière générale, la ville constate que des professionnels de l'information ont défini la ligne programmatique de la « Télé » en ligne avec les exigences du mandat de prestations de l'OFCOM, que les moyens financiers ont mis certaines limites aux ambitions précédemment énoncées et qu'une certaine volonté de rupture avec le passé a été recherchée par la direction. La ville constate également que l'analyse plus poussée de l'audience, qui a pu être effectuée

ces derniers mois, a conduit à une restructuration des programmes dans le sens d'une plus grande proximité.

Question 8 : *Avec le recul, quel est l'avis de la Municipalité quant à la pertinence d'une concession qui joint les territoires vaudois et fribourgeois (y compris une partie du Chablais valaisan) ?*

Réponse : Un tel territoire constitue un défi pour tout diffuseur. Les Conseils d'Etat des cantons de Vaud et de Fribourg, ainsi que les sociétés de télévisions existantes ont demandé la séparation en deux zones sans que cela n'ait la moindre influence sur les décisions de l'OFCOM et du Conseiller fédéral Leuenberger.

Interpellation 2

Lorsqu'on procède à une augmentation de capital, le montant est annoncé et l'on dispose d'un temps légal limité pour effectuer l'opération, sinon celle-ci est mise en échec.

La recherche de nouveaux actionnaires pour la « Télé » n'était pas aisée. Elle devait de plus être rapide. Les dispositions fédérales interdisent l'octroi de dividendes, du fait du versement d'une subvention annuelle. Dès lors, la recherche d'actionnaires privés, autres que les éditeurs des zones concernées, s'est avérée impossible, malgré les nombreux contacts pris.

De plus, parmi les actionnaires potentiels identifiés, il est manifeste que certains actionnaires pressentis n'avaient pas la possibilité de réagir positivement dans les délais prévus et que certains refus ont surpris le président du Conseil d'administration de la « Télé », chargé de l'opération.

En tant qu'ancien chef du service de l'économie du canton de Vaud, il a manifestement fait appel, pour des montants modérés, aux différents acteurs des réseaux avec lesquels il avait l'habitude de collaborer à l'époque.

La présence d'actionnaires individuels dans l'augmentation, montre que cela n'a encore pas tout à fait suffi et qu'il a fallu compléter de cette manière le montant.

Ceci dit, la Municipalité répond comme suit aux diverses questions

Question 1 : *Quelle est la nature des opérations financières qui ont été décidées par l'Assemblée générale des actionnaires ? Quels sont ces nouveaux actionnaires et quelle est leur part relative au capital de la société ? Y a-t-il aussi des nouveaux actionnaires fribourgeois ? Comment ont-ils démarchés, puis convaincus ? Face à eux, des engagements ont-ils été pris en termes de résultat financier ? Leur participation au capital aura-t-elle une influence sur la ligne éditoriale ?*

Réponse : Ainsi qu'expliqué, l'opération a consisté en une réduction de 540'000.- francs de la valeur des actions, soit le passage à une valeur de 80 francs des actions à 100 francs. Simultanément, une augmentation de capital de 550'000.- francs avec pleine valeur des actions a été effectuée.

Aucun engagement particulier n'a été pris face aux nouveaux actionnaires et la ligne éditoriale, indépendante dans le contenu, de la « Télé » n'a bien sûr pas été mise en question.

Question 2 : *L'augmentation du capital a aussi été souscrite par des anciens actionnaires, à quelle hauteur et lesquels.*

Réponse : Quatre actionnaires ont souscrit à l'augmentation de capital pour des montants de 116'000.- francs (actionnaire privé), 5600.- francs (deux communes vaudoises) et 20'000.- francs (société parapublique) sur un total de 550'000.- francs. La ville de Lausanne a souscrit 90'000.- francs cette fois-ci à travers Boisy TV S.A.

Question 3 : *Le Conseil d'administration sera-t-il remanié suite à ces opérations ?*

Réponse : non, du moins pas immédiatement.

Question 4 : *Quelles sont les prévisions financières quant aux comptes et au bilan 2010 de la « Télé » ? Que prévoit le nouveau business plan et quelles sont les hypothèses de travail qui ont conduit à prévoir une seconde recapitalisation en 2011 ?*

Réponse : Le nouveau business plan et ses effets ont déjà été décrits dans la réponse à l'interpellation 1. Quant à la seconde recapitalisation, elle doit permettre aux actionnaires principalement fribourgeois, qui ne pouvaient donner de réponse pour décembre de participer. On parle d'un montant de l'ordre de 300'000.- francs, il n'y a pas d'autre recapitalisation prévue.

Question 5 : *Le départ annoncé du rédacteur en chef actuel est-il en lien avec ces opérations d'actionariat ?*

Réponse : non.

Question 6 : *Comment la Municipalité évalue la situation qui réunit sur une seule personne la direction administrative, financière et rédactionnelle ?*

Réponse : Ce n'est pas dans les faits le cas pour la direction rédactionnelle.

Question 7 : *Comment les collectivités publiques (Lausanne, Yverdon, etc.) se positionnent-elles dans un processus qui voit se diluer leur part au capital et croître leur insatisfaction quant à la qualité des programmes ?*

Réponse : La Municipalité ne saurait répondre pour les autres communes. Avec la participation de Boisy TV pour 90'000.- francs sur 550'000.- francs, la part lausannoise au capital-actions est réduite de moins de 0,5%. C'est précisément parce que l'évolution récente de la grille des programmes va dans un sens plus proche de la proximité et de ce que faisait TVRL que l'insatisfaction lausannoise a diminué et que la Municipalité a accepté de participer à l'augmentation de capital par Boisy TV S.A.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions des deux interpellations de Monsieur l'interpellateur.

Annexes :

Texte intégral des deux interpellations & Extrait des comptes annuels 2009 des diffuseurs concessionnés

Lausanne, 19 janvier 2011



Extrait des comptes annuels 2009 des diffuseurs concessionnés

Publication selon art. 27 al. 4 ORTV

Valeur en milliers de francs

Diffuseurs	Programme	Technique	Gestion	Dépenses totales	dont Personnel	Publicité	Parrainage	Revenus totaux
Radio Lausanne FM	1'172	328	884	2'384	1'530	2'351	-231	2'479
Radio Rouge fm	1'831	335	429	2'595	1'336	2'410	93	2'618
Radio One FM	1'800	322	748	2'869	955	3'948	21	2'929
Radio Cité	2'332	609	520	3'460	1'472		60	62
Radio Lac	1'487	158	470	2'115	1'070	1'336	228	1'831
Radio Fribourg	3'515	205	2'295	6'015	4'105	3'237	376	3'900
Radio Kaiseregg	4	8	12	24		17	1	24
Radio Chablais	1'614	340	2'859	4'813	1'760	2'954	345	3'296
Radio Rhône fm	2'776	420	2'468	5'664	1'993	4'305		4'475
Radio Canal 3	2'111	340	570	3'022	1'728	1'022	396	1'666
BNJ FM	5'776	1'179	773	7'729	5'535	4'908	627	5'208
Radio Capital FM	1'525	104	2'160	3'789	1'350	4'644	510	3'247
Radio Rabe	428	44	81	553	237		33	33
Radio BE1	1'892	368	2'649	4'909	2'105	4'502	390	4'966
Radio Neo 1	843	237	767	1'847	979	551	195	915
Radio BeO	1'925	563	1'703	4'191	2'439	2'712	10	2'743
Radio Rottu	2'116	359	1'270	3'744	2'519	1'561	124	2'130
Radio Basilisk	2'479	567	362	3'407	1'950	2'690	726	3'440
Radio X	545	104	188	837	553		189	221
Radio Basel 1								
Radio Basel 2	1'884	306	2'682	4'871	1'805	4'246	547	4'840
Radio 32 Goldies								
Radio Argovia	3'492	365	4'712	8'569	3'860	6'705	1'776	9'356
Radio Kanal K	532	62	129	722	423		250	250
Radio Pilatus	3'289	660	2'459	6'408	3'058	4'784	1'299	6'818
Radio 3fach	215	6	331	551	244		169	254
Radio Sunshine	2'027	412	262	2'701	1'661	1'565	930	2'551
Radio Central	2'455	450	1'188	4'093	2'334	2'805	990	4'364
Radio Fiume Ticino	923	228	754	1'905	1'147	834	46	1'084
Radio 3iii	892	292	465	1'649	1'055	895	59	1'065
Radio Engiadina	605	191	579	1'376	621	825	177	959
Radio Grischia	1'118	335	1'623	3'076	1'253	1'818	454	2'308
Radio LoRa	251	65	278	594	277			28
Radio 24	3'924	499	6'727	11'150	3'046	13'226	1'946	11'719

Extrait des comptes annuels 2009 des diffuseurs concessionnés
Publication selon art. 27 al. 4 ORTV

Valeur en milliers de francs

Diffuseurs	Programme	Technique	Gestion	Depenses totales	dont Personnel	Publicite	Parrainage	Revenus totaux	*
Radio Energy Zürich	3'035	2'072	5'745	10'852	4'380	6'587	1'181	9'074	
Radio 1	2'813	362	2'732	5'907	3'067	3'093	791	4'051	
Radio 105 Classic									
Jugendradio RMC	1'001	393	1'923	3'316	1'181	1'800	482	2'294	
Radio RaSa									1)
Radio Munot	1'277	289	286	1'852	1'031	693	325	1'028	
Radio Top	2'376	904	3'979	7'259	3'069	5'534	685	6'531	
Radio Top Two		103		103					
Radio Stadfilter	285	84	329	698	256		273	274	
Radio ZÜRISSE	2'342	645	5'522	8'508	2'114	6'624	1'811	8'786	
Radio toxic.fm	319	29	481	829	351	380	51	496	
Radio FM 1	2'059	770	718	3'546	1'788	3'693		3'784	
La Télé	3'653	1'073	1'227	5'953	2'330	391	5	4'575	
TVM3	1'046		4	1'050	495	850	15	1'329	
Léman Bleu	2'504	872	1'104	4'479	1'968	534	836	2'391	
Canal Alpha	2'075	104	1'041	3'219	1'800	1'405	401	1'810	
TeleBielingue	2'195	610	725	3'530	1'940	717	891	1'842	
TeleBärn	3'375	1'895	1'403	6'673	3'500	2'276	1'229	4'484	
Sienne Canal 9	4'377	746	1'091	6'215	4'052	455	338	3'433	
TeleBasel	5'150	974	1'513	7'638	5'138	2'067	1'283	3'712	
Tele M1	4'213	4'349	2'515	11'077	5'433	3'124	2'013	9'747	
Tele 1	4'018	783	1'735	6'536	2'407	1'712	1'459	3'648	
TeleTicino	3'348	2'161	1'363	6'872	3'909	1'541	1'358	4'029	
TeleSüdostschweiz	2'137	844	1'878	4'859	2'287	1'189	227	2'003	
Tele Top	1'742	630	1'583	3'954	2'128	1'556	480	2'120	
Viva Schweiz	689		98	787	289	169		613	
3 Plus	9'104	2'798	3'912	15'814	2'255	10'301	1'466	15'492	

Source des données

Boucléments intermédiaires et annuels soumis; les modifications apportées par l'OFCOM ne sont pas prises en compte.

Extrait des comptes annuels 2009 des diffuseurs concessionnés
 Publication selon art. 27 al. 4 ORTV

Valeur en milliers de francs

Diffuseurs	Programme	Technique	Gestion	Dépenses totales	dont Personnel	Publicité	Parrainage	Revenus totaux	*
------------	-----------	-----------	---------	------------------	----------------	-----------	------------	----------------	---

Légende

Dépenses totales
 Personnel
 Programme
 Technique
 Gestion
 Revenus totaux
 Publicité
 Parrainage

Comptes de la classe 4, 5 et 6 selon le plan comptable
 Comptes de la classe 5 selon le plan comptable
 Charges partielles pour programme y compris les charges personnelles
 Charges partielles pour technique et diffusion y compris les charges personnelles
 Charges partielles pour vente et administration y compris les charges personnelles
 Comptes de la classe 3 selon le plan comptable
 Comptes 3000; 3090; 3100; 3190; 3200; 3930; 3931; 3932
 Comptes 3010; 3110; 3210; 3940; 3941; 3942

1)

Pas disponible au moment de la publication

INTERPELLATION ORDINAIRE

La « Télé » : on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu

Le 6 novembre 2007, le Conseil communal accordait à la Municipalité un crédit du patrimoine administratif de 1'210'000.- afin de participer au capital de Vaud-Fribourg TV. Une partie de ce montant devait être amorti par le remboursement par feu TVRL du prêt de 400'000.- accordé par le Conseil communal 3 ans auparavant.

Le 31 octobre 2008, l'Office fédéral de la communication accordait à Vaud-Fribourg TV une concession de télévision régionale. Pour mémoire, le dossier Vaud-Fribourg TV avait été préféré au projet Unicast SA notamment parce qu'il était plus élaboré en matière de gestion de la qualité, de la formation et du perfectionnement ainsi que des conditions de travail du personnel.

Depuis, le 28 septembre 2009, la « Télé » diffuse ses programmes composés principalement de deux heures de direct du lundi au vendredi (un résumé de l'actualité, les nouvelles vaudoises et fribourgeoises, un talk et un débat). La « Télé » propose aussi des émissions thématiques diverses.

Aujourd'hui, la « Télé » a un peu plus de six mois. Pour notre Conseil, le temps est venu de se poser quelques questions sur le fonctionnement de cette chaîne qui a succédé à TVRL et dans laquelle nous avons investi une coquette somme. La presse s'est d'ailleurs fait l'écho de questions que les actionnaires ont posé au Conseil d'administration lors de la première assemblée générale, le 15 mars 2010. Notamment, la problématique du manque de proximité de la « Télé » a été évoquée, celle de l'audience aussi, de l'évolution de ses recettes publicitaires et de sa programmation.

Ainsi, la « Télé » a mal à ses sous et sa programmation est critiquée. Le 8 mars dernier, les responsables de ces deux secteurs, le directeur financier et le directeur des programmes, ont annoncé leur volonté de donner une nouvelle orientation à leur carrière. Annoncés comme sans aucun rapport entre elles, ces différentes informations ne manquent pas de semer le trouble.

En l'état, la situation est donc floue. Les réponses des principaux acteurs, le Président du Conseil d'administration ou le Directeur général, le confirment puisque leurs déclarations les situent soit dans l'évitement, soit dans le dédain, rarement dans les faits ou la reconnaissance. Pour preuve, on nous annonce les chiffres des audiences pour fin avril, une stratégie nouvelle pour juin, une nouvelle grille des programmes pour septembre. Circulez, il n'y a rien à voir et attendez demain pour la suite du feuilleton.

Le groupe socialiste réaffirme son soutien à une télévision locale de proximité, attentive à la vie locale qu'elle soit sportive, politique, culturelle, économique ou sociale. Concernant la « Télé », faute d'une communication plus solide et rassurante, le groupe socialiste est empreint de quelques incertitudes ; en son nom, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- 1.) Quelles ont été les différentes opérations financières qui ont permis de constituer le capital-actions initial de la « Télé » depuis le vote du 6 novembre 2007 ? A combien se monte l'investissement exact de la Ville (les 1'200'000.- ont-ils été entièrement libérés) ? Comment se décomposait le capital-actions au 31 décembre 2009 entre les différents actionnaires ? La Municipalité a-t-elle utilisé les 600'000.- destinés à reprendre les parts non souscrites d'autres collectivités publiques ?

- 2.) Quelles ont été les opérations financières qui ont été réalisées afin d'améliorer la structure du bilan de la « Télé ». La Ville a-t-elle postposé des créances ? Si oui, quelle est la hauteur du risque financier pris ? Est-ce que la Municipalité peut fournir en annexe à sa réponse à la présente interpellation le tableau des comptes et du bilan 2009 de la « Télé » ?
- 3.) Au sujet des finances, la Ville a-t-elle encaissé les 400'000.- de remboursement de TVRL ?
- 4.) En 2007, le business plan initial présenté à la Commission des finances prévoyait un équilibre financier pour la « Télé » dès la 3^{ème} année. Visiblement, cet objectif ne sera pas atteint ? Que prévoit le nouveau business plan et quelles sont les hypothèses qui le sous-tendent ?
- 5.) Face à des partenaires privés, majoritaires, la ville de Lausanne fait partie des partenaires publics. Si, dans ce contexte, par malheur, la situation de la « Télé » ne devait pas s'améliorer aussi vite que le prévoit ce second business plan, y aurait-il un risque que les pouvoirs publics soient sollicités financièrement une nouvelle fois parce que les partenaires privés renoncent à poursuivre l'aventure ? Cette situation aurait-elle un effet sur la concession ?
- 6.) Après les départs du directeur des programmes et du directeur financier, qui tient les commandes de ces deux secteurs ? Ces deux postes seront-ils repourvus ?
- 7.) Comment la Municipalité évalue le contenu des programmes des six premiers mois ? Est-ce qu'il correspond aux engagements décrits en page 4 du préavis 2007/49 (en particulier les 25 minutes quotidiennes sur des sujets vaudois et des reportages sur des événements régionaux) ? Quel est son avis sur la quantité de débats (le « talk » et le « débat ») ? Pense-t-elle que la Ville de Lausanne est présente dans les programmes ou parmi les invités à la hauteur de son importance relative dans la région Vaud-Fribourg ? Est-elle d'avis qu'il y a suffisamment de reportages régionaux ? La Municipalité fait-elle siennes les critiques portant sur la perte de proximité émanant de certaines régions du canton ?
- 8.) Avec le recul, quel est l'avis de la Municipalité quant à la pertinence d'une concession qui joint les territoires vaudois et fribourgeois (y compris une partie du Chablais valaisan) ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Fabrice Ghelfi
Conseiller communal
Lausanne
9 avril 2010



INTERPELLATION ORDINAIRE

La « Télé » : après « on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu », se dirige-t-on vers un organe patronal ?

Le 9 avril 2010, je déposai au nom du Groupe socialiste du Conseil communal une interpellation intitulée « la Télé : on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu ». Des questions y étaient posées sur le fonctionnement de cette chaîne soutenue par les pouvoirs publics parmi lesquels la Ville de Lausanne à hauteur de 1'210'000.- en guise de participation au capital. A l'époque, la situation était entourée d'un épais brouillard. Nous nous étonnions qu'un média se voulant si pointu sur l'actualité puisse communiquer aussi mal sur sa propre situation, qui plus est envers l'un de ses bailleurs de fonds démocratiquement légitimé à poser des questions.

Il y a quelques jours, nous apprenions que le capital de la Télé compte désormais une petite dizaine de nouveaux actionnaires parmi lesquels : la Fédération patronale vaudoise, l'Etablissement cantonal d'assurance et les Retraites populaires. Dès lors, quels éléments peuvent motiver ces nouveaux financeurs dûment estampillés de l'écusson vert et blanc à entrer dans le capital de la télé valdo-fribourgeoise ? S'agit-il d'une prise de participation au titre de capital-risque ? Ou plutôt d'une volonté de soutien à l'économie locale ? Au surplus, on nous annonce une seconde recapitalisation en juin 2011.

La Télé va-t-elle si mal qu'il faille un nouvel actionnaire qui joue les pompiers, un autre qui rassure tout le monde et un dernier qui définisse une nouvelle ligne éditoriale pour ce média ?

Blague à part, l'arrivée de deux entreprises de droit public ne pose pas problème en soi. Par contre, le groupe socialiste s'étonne du partenariat avec la Fédération patronale vaudoise, organisme à but ouvertement idéologique puisque, par ses statuts, elle « *promeut l'économie privée et elle défend les entreprises et les organisations professionnelles contre les solutions étatiques, collectivistes et centralisatrices* ».

Autre facteur d'inquiétude : contrairement à d'autres médias, la Télé n'opère plus de différence entre sa direction administrative et financière et sa direction rédactionnelle. La fusion de ces cahiers des charges, assumés désormais par une seule personne. Ceci constitue à notre sens une menace d'autant plus importante pour la liberté rédactionnelle.

Soucieux de cette liberté rédactionnelle et en l'absence de toute communication rassurante, je pose au nom du Groupe socialiste les questions suivantes à la Municipalité :

- 1.) Quelle est la nature des opérations financières qui ont été décidées par l'Assemblée générale des actionnaires ? Quels sont ces nouveaux actionnaires et quelle est leur part relative au capital de la société ? Y a-t-il aussi des nouveaux actionnaires fribourgeois ? Comment ont-ils été démarchés, puis convaincus ? Face à eux, des engagements ont-ils été pris en terme de résultat financier ? Leur participation au capital aura-t-elle une influence sur la ligne éditoriale ?
- 2.) L'augmentation du capital a aussi été souscrite par des anciens actionnaires, à quelle hauteur et lesquels ?
- 3.) Le Conseil d'administration sera-t-il remanié à la suite de ces opérations ?
- 4.) Quelles sont les prévisions financières quant aux comptes et au bilan 2010 de la « Télé » ? Que prévoit le nouveau business plan et quelles sont les hypothèses de travail qui ont conduit à prévoir une seconde recapitalisation en 2011 ?

- 5.) Le départ annoncé du rédacteur en chef actuel est-il en lien avec ces opérations d'actionnariat ?
- 6.) Comment la Municipalité évalue la situation qui réunit sur une seule personne la direction administrative, financière et rédactionnelle ?
- 7.) Comment les collectivités publiques (Lausanne, Yverdon, etc.) se positionnent-elles dans un processus qui voit se diluer leur part au capital et croître leur insatisfaction quant à la qualité des programmes ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Fabrice Ghelfi
Conseiller communal
Lausanne

7 décembre 2010

